



## Une marque non-déposé, devient une nom de société.

Par **Leyton**, le **07/10/2010** à **15:40**

Bonjour,  
L'un de mes amis produit une marque de textile depuis un temps assez important maintenant. Il détient une SARL vente en gros.  
La marque commence à être connue.  
Or, une société a pris le nom de la marque.  
Cependant la marque n'a pas été déposée.  
Quels sont ses droits sur cette marque ?  
Cordialement, Leyton.

Par **Jean Mich**, le **02/12/2010** à **10:48**

Bonjour,  
Sachez que même si la marque utilisée par votre amie dans le cadre de son activité de commerce de gros n'a pas été déposée, votre amie peut faire valoir son droit d'auteur sur le nom de la marque à l'encontre de l'autre société.  
Si l'autre société n'a pas encore déposée le nom de la marque, le mieux est que votre amie procède rapidement à ce dépôt pour la classe correspondant commerce de gros de textile.  
Pour plus d'informations sur la propriété intellectuelle en général, n'hésitez pas à lire un article intéressant à ce sujet à partir du lien suivant :  
[http://www.l-expert-comptable.com/creation-d-entreprise/les-formalites/comment-protoger-sa-marque-et-ses-produits\\_677.html](http://www.l-expert-comptable.com/creation-d-entreprise/les-formalites/comment-protoger-sa-marque-et-ses-produits_677.html)  
Bonne journée.  
Jean-Michel